

Adresse du comité de surveillance de la commune de Chantilly qui annonce la célébration d'une fête de la Raison et l'élévation d'un monument à Marat et Lepelletier, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de la commune de Chantilly qui annonce la célébration d'une fête de la Raison et l'élévation d'un monument à Marat et Lepelletier, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 104;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35631_t2_0104_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

« L'éloge funèbre du héros républicain fait par Léthias, principal de notre collège, suivant le désir de la Société, fut prononcé, en face de la grotte, par le citoyen Lardeïrol, ex-prêtre, administrateur du district, vu la faiblesse de l'organe de l'auteur. Mais près de nous lever en masse et de voler contre l'infâme ville de Toulon, nous avons voulu, avant de partir, nous rendre propice le dieu des combats, par un sacrifice expiatoire, et apaiser les mânes de Marat, Le Pelletier, Beauvais, Gasparin et autres victimes de la perfidie aristocratique, par l'autodafé des confessionnaires, et c'est là ce que nous appelons *brûler l'enfer*. Nous avons nommé Gasparin parmi ceux dont les mânes doivent être apaisées, c'est qu'il n'est pas bien certain qu'il n'ait pas été enlevé par un poison lent.

« Nos saints vont se mettre en route, pour aller vous rendre leurs hommages, ils pèsent, joints au reste de l'argenterie de nos Églises, environ 3000 marcs, plutôt plus que moins. Tous les ci-devant sont accompagnés des c^{ms} Bourget (*proc. syndic du district*) et Martin (*C. nat.*). Vive la République, Vive la Montagne. »

Les membres composant la Sté populaire :
BOURGET (*présid.*), MARTIN (*secrét.*)
[et huit autres noms].

3

Les membres du comité de surveillance de la commune de Chantilly annoncent que dans leur commune on vient de célébrer la fête de la raison : Marat et Lepelletier, auxquels on a élevé un monument durable, y ont reçu un juste tribut d'hommage. (1)

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

[Chantilly, 2 niv. II] (3)

« Citoyens,

Le fanatisme anéanti, fuit devant le flimbeau (*sic*) de la raison. Une nouvelle orore (*sic*), luit pour nous et c'est de votre sein que jaillit la lumière. Grâce vous en soit à jamais rendue. Nous venons de célébrer la feste de la Raison. Marat et Le Pelletier viennent de recevoir le juste tribut de nos hommages.

Un monument durable vient d'être élevé en l'honneur de ces grands hommes.

Et sur l'autel de la Raison au pied de la liberté, nous avons tous juré de vivre et mourir comme eux.

Salut et fraternité. Surveillance et activité ».

PETRON (*présid.*), JAUBERTIN, DOUGON, LEPOSTIER (ou LEPORTIER) [et 5 autres signatures].

4

La Société populaire d'Aignan, district de Nogaro (4), invite la Convention à rester à son poste, et lui annonce que la commune d'Aignan a secoué le joug du fanatisme, fait disparaître l'erreur, détruit tous les signes dont se servaient les prêtres ambitieux et despotes, et fait

partir l'argenterie du culte pour être convertie en numéraire destiné au service de la République (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

5

La Société populaire de Compiègne fait part que, pour renverser de fond en comble le colosse du fanatisme, on a dans cette commune dédié l'église à la raison; que l'inauguration se fit le 30 frimaire, en présence de toutes les autorités constituées et du peuple en masse (3).

Insertion au bulletin (4).

[Compiègne, 7 niv. II. Le maire à la Conv.] (5)

« Citoyens,

Le conseil général de la commune de Compiègne me donne l'agréable mission de te faire passer pour la Convention nationale la description de la fête que nous avons célébrée, décadi dernier pour la dédicace du temple de la liberté et de la raison. Ce récit, quoique simple, intéressera des cœurs, amis de la liberté, parce qu'il exprime l'attachement inviolable que nous lui avons voué ».

S. et F.
VEILLIER.

[Compiègne, 2 niv. II. La Sté republ. au présid. de la Conv.] (6)

« Citoyen président,

La Société républicaine de Compiègne toujours brûlante de l'amour du bien public et du désir de propager les lumières de la raison, a jugé nécessaire pour renverser de fond en comble le colosse du fanatisme, tant à la ville que dans les campagnes, de substituer à l'idolâtrie des églises le culte de la raison, en dédiant à cette divinité d'un peuple libre, le principal temple de notre commune. L'inauguration en a été faite le dernier décadi 30 frimaire; toutes les autorités constituées et le peuple en masse ont assisté à cette cérémonie; le temple dont la voûte a retenti pendant tant de siècles des chants de l'erreur et du mensonge a été purifié par des hymnes à la raison et à la liberté. Après la lecture de l'évangile des républicains (la déclaration des droits de l'homme) et des loix du gouvernement révolutionnaire qui est l'égide de la liberté, la Société populaire a prononcé par l'organe de plusieurs de ses membres l'éloge funèbre de ses concitoyens qui ont sacrifié leur vie à la défense de la patrie, et de ceux qui, étrangers à la profession des armes par leur sexe ou leur état, ont laissé à nos frères en mourant des exemples de vertus civiques à imiter. La Société a pris l'engagement formel envers nos concitoyens de réitérer la même cérémonie tous les décadis dans le temple de la Raison, de s'y occuper sans relâche de la régénération des mœurs par des discours de morale patriotique; elle a déjà envoyé des apôtres de

(1) P.V., XXIX, 58. Mention dans M.U., XXXV, 313.

(2) Bⁱⁿ, 20 niv. (suppl^t).

(3) C 288, pl. 886, p. 1.

(4) Départ^t du Gers.

(1) P.V., XXIX, 58.

(2) Bⁱⁿ, 20 niv. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXIX, 58.

(4) Bⁱⁿ, 20 niv. (1^{er} suppl^t).

(5) C 288, pl. 886, p. 34.

(6) C 289, pl. 892, p. 6.